

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Renaud CHALLENGEAS, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Nombre de votants : 12

Présents : MM. CHALLENGEAS - CLEMENCEAU - Mme BROUSTE - DEROSE - GAUTEY - LACOSTE - LE ROY - Mme CHOLET - Mme EBERHARDT - OBRY.

Absents excusés : Mme FARNIERE (procuration à Mme BROUSTE) - Mme MAGNAN - Mme DEVILLE - Mme BOUDIN (procuration à M. DEROSE).

Monsieur Arnaud OBRY a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Renaud CHALLENGEAS a ouvert la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud OBRY

Le procès-verbal de la séance du 7 août 2025 est approuvé.

Délibération n° 2025-063 : **DPU IMMEUBLE CONSORTS DURAND CADASTRE AW 478**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant aux consorts DURAND situé lieu-dit « Gueyrosse » cadastré AW 478 d'une superficie de 5 ares et 2 centiares

Délibération n° 2025-064 : **DPU IMMEUBLE CONSORTS LESOUT CADASTRE AM 152**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant aux consorts LESOUT situé lieu-dit «le bourg sud» cadastré AM 152 d'une superficie de 3 ares et 97 centiares.

Délibération n° 2025-065 : **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par onze voix pour dont deux procurations et une abstention Monsieur OBRY,

de retenir l'offre de CMR, d'un montant de 60 633,10 € hors taxes, 72 759,72 € toutes taxes comprises pour effectuer les travaux de voirie programme 2025.

Délibération n° 2025-066 : CREATION D'UN POSTE EN VUE DU DEPART A LA RETRAITE DE LA SECRETAIRE DE MAIRE ET MISE EN PLACE D'UN TUILAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. d'autoriser la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^o classe ou rédacteur, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour permettre le recrutement d'un(e) nouvel(le) secrétaire de mairie,
2. de préciser que ce poste est créé en vue d'assurer une période de tuilage avec l'actuelle secrétaire de mairie, jusqu'à son départ à la retraite.

Délibération n° 2025-067 : ADHESION AU CONTRAT GROUPE GARANTISSANT LES RQUES STATUTAIRES POUR LA PERIODE 2026-2029 – AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT, CHOIX DES GARANTIES, DELEGATION DE GESTION AU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'accepter la proposition de Groupama Centre Atlantique pour une durée de 4 ans (date d'effet au 01/01/2026) relative à l'assurance des risques statutaires.

Délibération n° 2025-068 : AIDE AUX FAMILLES A LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE SEPTEMBRE 2025 – JUIN 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reconduire l'aide aux familles à la pratique sportive et culturelle de septembre 2025 à juin 2026.

Délibération n° 2025-069 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE BRANNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Préfecture de la Gironde attend que les élus moulonnais approuvent les conditions de la liquidation du Syndicat selon la convention proposée lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2025.